



DEMI-PENSION

INTENDANCE

2022/2023

Passage self Biométrique

Période de crise sanitaire : maintien du passage à la carte

ATTENTION : les cartes sont valables toute la scolarité, jusqu'à reprise du système de reconnaissance biométrique

DEMANDE D'INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION RENTRÉE 2022

● INSCRIPTION

NOM et PRÉNOM de l'élève : Classe :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Mél :

Je soussigné(e) (Nom, Prénom)

Père Mère Représentant légal de l'élève susnommé(e),

demande son inscription au Lycée Louis Darmanté de CAPBRETON en qualité de demi-pensionnaire.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'admission et de règlement des frais scolaires et m'engage à régler ceux-ci à l'agent comptable de l'établissement dès réception de l'avis aux familles qui me sera adressé en début de chaque trimestre.

Fait à le

Signature des parents ou du représentant légal

● CHOIX DE L'ABONNEMENT A LA DEMI-PENSION (merci de cocher le forfait choisi)* :

ABONNEMENT FORFAIT **4 JOURS** :

Il est obligatoire de mentionner ci-dessous les 4 jours choisis de fréquentation du self.

ABONNEMENT FORFAIT **5 JOURS**

REPAS SUPPLÉMENTAIRE **TP DU SOIR (à payer d'avance)** : OUI NON

* Le choix d'abonnement au forfait 4 ou 5 jours pourra être modifié à la rentrée en fonction de l'emploi du temps.

● MODALITÉS DE RÈGLEMENT DES FRAIS D'HÉBERGEMENT :

1°) Le fonctionnement de la demi-pension et de l'internat est basé sur le système d'abonnement trimestriel **payable d'avance**, dès réception de la facture appelée « avis aux familles » et donnée aux élèves selon le calendrier ci-dessous :

1^{er} trimestre : début novembre,

2^{ème} trimestre : mi-janvier,

3^{ème} trimestre : début avril.

Les règlements se font prioritairement par :

- Télépaiement via les télé-services,

- Virement bancaire,

- Chèque, carte bancaire ou espèces au Service Intendance

Attention : l'établissement ne propose pas le prélèvement automatique.

2°) Pour les élèves **boursiers**, la bourse est affectée en priorité au paiement de la demi-pension ou de l'internat. **L'excédent est reversé à la famille en fin de trimestre (JOINDRE UN RIB).**